Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme

Herausgeber: Office central suisse du tourisme

Band: 2 (1942)

Artikel: Rapport de la Commission de Contrôle

Autor: Rüfenacht / Juon, P. / Tissot, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-629687

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OFFICE CENTRAL SUISSE DU TOURISME

ZURICH

Comptes annuels 1942

Rapport de la Commission de Contrôle

sur l'examen du bilan et des comptes annuels de 1942 de l'O.C.S.T. les 7 et 8 avril 1943.

Les commissaires-vérificateurs des comptes soussignés ont examiné le bilan de l'O.C.S.T. au 31 décembre 1942 et en ont constaté la parfaite concordance avec les livres et la tenue régulière de ceux-ci. Nous avons pu nous convaincre de l'existence des valeurs mentionnées dans les comptes. Les nombreux son-dages auxquels nous avons procédé nous ont laissé une bonne impression quant à la comptabilité dans son ensemble. L'excédent de recettes de l'année 1942, qui accuse un montant de Fr. 179,786.85, a été attribué au fonds de compensation.

Le fonds pour concours graphiques et littéraires, géré séparément, accuse une fortune de Fr. 135,302.05; il est à incorporer au bilan de l'O.C.S.T. comme poste compensé.

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver le bilan et les comptes annuels de 1942, et de donner décharge aux organes de l'administration.

sig. Rüfenacht,

sig. P. Juon,

sig. F. Tissot.

Zurich, le 8 avril 1943.